

Référence : C.N.581.2013.TREATIES-XXVII.7.c (Notification dépositaire)  
**Rediffusée**

AMENDEMENT DE DOHA AU PROTOCOLE DE KYOTO  
DOHA, 8 DÉCEMBRE 2012

PROPOSITION DE CORRECTIONS DU TEXTE AUTHENTIQUE CHINOIS DE L' AMENDEMENT  
DE DOHA AU PROTOCOLE DE KYOTO <sup>1</sup>

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

L'attention du Secrétaire général a été attirée sur certaines erreurs supplémentaires dans le texte authentique chinois de l'amendement **de Doha** au Protocole tel que reproduit dans la notification dépositaire C.N.718.2012.TREATIES-XXVII-7-c du 21 décembre 2012.

..... L'Annexe à cette notification contient les corrections proposée au texte authentique chinois, qui doit être considéré en plus des corrections proposées déjà distribuées le 7 août 2013.

Conformément à la pratique dépositaire établie, le Secrétaire général se propose, sauf objection à ce que soit effectuée une correction déterminée de la part d'un État signataire ou d'un État contractant, d'effectuer dans lesdits articles du texte authentique de l'amendement **de Doha** au Protocole, les corrections proposées au texte authentique chinois.

Toute objection doit être communiquée au Secrétaire général au plus tard le 18 octobre 2013.

**Le 25 novembre 2014**



---

<sup>1</sup> Voir notification dépositaire C.N.491.2013.TREATIES-2 du 23 juillet 2013 (Proposition de corrections du texte authentique chinois de l' amendement de Doha au Protocole de Kyoto ).

**C.N.581.2013.TREATIES-XXVII.7.c**

Annex/Annexe

	Authentic Chinese text/Texte authentique chinois	Proposal of corrections to the authentic Chinese text / Proposition de corrections du texte authentique chinois
1	A 脚注 11 中的“一个”	删除 ( deleted )
2	A 脚注 3 中“承诺”	“承诺。”
3	A 脚注 6 中的“《京都议定书》”	在《京都议定书》
4	F7 之二中的“人为二氧化碳当量排放总量规定的百分比”	其人为二氧化碳当量的排放总量的百分比